



## Communication des frais EXTRASCOLAIRES maternelles pour l'année 2022/2023

Papier à remettre complété, daté et signé avec la feuille des frais scolaires, au titulaire de cette année le plus rapidement possible. **N'hésitez pas à garder une copie.**

<b>Nom de l'élève :</b> .....				
<b>Prénom de l'enfant :</b> .....				
<b>Année scolaire 2022-2023</b>			<b>Classe (de l'année prochaine !) :</b> .....	
		<u>Intitulés</u>	<u>Prix (en €)</u>	<u>Oui</u>
<b>Merci de choisir un des quatre forfaits</b> (soupe à midi comprise)	Forfait 1*	Arrivée après 08h00 – <b>Retour dîner à la maison</b> de 12h10 à 13h20 - Départ avant 16h	5 euros/mois	
	Forfait 2*	Accueil extrascolaire le matin, le midi sauf mercredi et le soir avant <b>16h30</b> .	36 euros/mois	
	Forfait 3*	Accueil extrascolaire le matin, le midi sauf mercredi et le soir avant <b>17h</b> .	52 euros/mois	
	Forfait 4*	Accueil extrascolaire le matin, le midi sauf mercredi et le soir avant <b>18h</b> .	62 euros/mois	
<b>Mercredi</b> Merci de faire un choix	Option 0*	<b>Mercredi départ AVANT 12h30</b>	-	
	Option 1*	<b>Mercredi jusque 14h sans activité</b>	12 euros/mois	
	Option 2*	<b>Activité du mercredi (14h-16h) puis accueil jusque 18h.</b> <b><u>Inscription pour toute l'année !</u></b>	25 euros/mois	
<b>Repas chaud</b>		<b>Du lundi au vendredi</b> Pas de repas chaud le mercredi	4,50 euros/jour	

\* déductible sur votre déclaration fiscale.

Remboursement d'un ¼ du forfait si absence sous certificat de 5 jours consécutifs.

Remboursement du repas chaud dès le 2<sup>ème</sup> jour d'absence.



**Merci de contacter le SECRETARIAT de direction pour toutes demandes de**

**modifications** [sd.isvp@hotmail.com](mailto:sd.isvp@hotmail.com)

Date et signature des parents :